

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



LUXGUARD II

SIGNATURE D'UN PLAN DE MAINTIEN DANS L'EMPLOI

En date du 31 août 2020, la délégation du personnel et le syndicat OGBL ont signé avec la direction de l'entreprise Guardian Luxguard II un Plan de maintien dans l'emploi (PME). La durée de validité du plan de maintien dans l'emploi (PME) est de 24 mois.

Après plusieurs semaines de négociation et sous la pression de l'OGBL, les partenaires sociaux se sont mis d'accord sur un PME qui contient une série de mesures afin d'éviter un plan social désastreux et des pertes sèches d'emplois. Le projet de plan social voulu par la direction de Guardian Luxguard II pour le 2 septembre 2020 a été reporté.

Sous réserve de l'approbation par le ministère compétent, l'OGBL et l'Guardian Luxguard II se sont mis d'accord sur plusieurs mesures dont notamment:

1. Recours aux préretraites
2. Reclassements au sein du groupe
3. Prêt temporaire de main d'œuvre
4. Recours au chômage partiel
5. Aménagement de la durée de travail
6. Formations internes et/ou externes
7. Outplacement et assistance psychologique
8. Possibilités de départ volontaire
9. Aide à la recherche d'un nouvel emploi

Afin de garantir la mise en œuvre du PME et l'application des mesures négociées, une cellule de suivi du plan de maintien de l'emploi composée par les délégués du personnel et la direction a été mise en place.

Il est évident que pour l'OGBL, le plan de maintien dans l'emploi constitue la seule bonne solution. C'est la raison pour laquelle l'OGBL a revendiqué dès le début que tous les moyens légaux à disposition soient pleinement utilisés afin d'éviter un plan social. Pendant les mois à venir l'OGBL accompagnera le PME pour éviter toute perte d'emploi.

Pour cela l'OGBL reste vigilant et participe activement aux discussions afin de garantir la défense des intérêts de l'ensemble des salariés de Guardian Luxguard et se tient évidemment à leur disposition.

Communiqué par le Syndicat Chimie de l'OGBL

le 1^{er} septembre 2020

DÉPARTEMENT COMMUNICATION & PRESSE • OLIVIER LANDINI

31, rue du Fort Neipperg • B.P. 2031, L-1020 Luxembourg • T. +352 54 05 45 262

F. +352 54 05 45 280 • presse@ogbl.lu • ogbl.lu • facebook.com/ogbl.lu

